Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2012)
Heft: 37

Anhang: Fiches pratiques
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lisa S.

41
VOTRE ARGENT
Fiscalité des donations: les disparités cantonales

Fiches pratiques

VOS DROITS
Propriété, salubrité, sécurité. Qui est responsable? 40

SEXUALITÉ
Faire l'amour ne rime pas avec performance 47

45
PRO SENECTUTE
Devenez moniteurs de sport!

43
VÉTÉRINAIRE
Comment empêcher mon chien de chasser les taupes?

Javier Brosch

Kurhan

TOUTES LES FICHES PRATIQUES
sur www.generationsplus.ch
rubrique fiches pratiques

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Si votre intervention est retenue, nos spécialistes répondront dans les fiches pratiques

fichespratiques@generationsplus.ch
Générations Plus
Rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne

Suis-je responsable si quelqu'un se blesse dans ma propriété?

«Je vis dans une maison individuelle. Il arrive parfois que des enfants s'amusent dans mon jardin. Si l'un d'entre eux se blesse, quel serait le niveau de ma responsabilité?»

Catherine, Chiètres (FR)

Sylviane Wehrli
Juriste, ancienne juge de paix

En effet, lorsqu'on est propriétaire, il est important de se poser la question de sa responsabilité en cas d'accident sur sa propriété. Cette responsabilité peut ressortir du droit civil et du droit pénal.

Sur le plan civil, il est prévu que le propriétaire d'un bâtiment répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien (art. 58 du Code des obligations). La responsabilité civile vise à déterminer le montant dû par le propriétaire au lésé, lorsque sa responsabilité est engagée. Il est nécessaire que la propriété ne présente pas de danger particulier qui puisse provoquer un accident, par exemple le descellement d'une dalle d'un chemin sur laquelle on peut chuter ou un muret duquel un enfant peut tomber.

Une mise en garde ne suffit pas

Il n'est pas facile de déterminer de manière précise quelle serait la responsabilité du propriétaire lors d'un accident. Si le cas devait être porté devant la justice, en l'absence d'accord entre assurances notamment, le juge tiendrait compte de toutes les circonstances, de l'emplacement du muret, de sa potentialité de dangerosité, de son état, par exemple un effritement qui rend un risque de chute plus grand, de la manière dont on aurait pu le signaler ou amoindrir le danger, par exemple par une barrière. C'est pour cela que l'on trouve parfois l'indication d'un escalier inattendu par une bande de couleur vive ou un panneau mettant en garde contre les sols glissants après la pluie ou un nettoyage. Mais l'indication de prêter l'attention à un danger ou l'interdiction de pénétrer sur une propriété ne suffit pas à dégager la responsabilité du propriétaire, celle-ci étant déterminée, en cas de conflit, par un juge.

Le juge prend également en compte l'éventuelle faute concomitante du lésé, en l'occurrence, de la responsabilité des parents qui est engagée, à moins qu'ils ne justifient d'avoir exercé leur surveillance de manière usitée et avec l'attention commandée par les circonstances (art. 333 du Code civil).

En cas de décès ou de lésions corporelles graves (art. 117 et 125 du Code pénal), il peut également y avoir une enquête pénale d'office. La procédure ne vise pas à dédommager le lésé, mais, en cas de condamnation, à prononcer une peine pénale (amende, peine pécuniaire ou privative de liberté) contre le propriétaire qui aurait été condamné pour négligence, celle-ci consistant, selon le droit pénal, à ne pas avoir pris toutes les précautions qui auraient permis d'éviter l'accident.

Lorsqu'on est propriétaire, il est important de prendre toutes les précautions pour éviter que des accidents puissent se produire sur sa propriété.

Vinicius Tupinamba

Fiscalité des donations
Les divergences cantonales

«J'ai entendu dire qu'en Valais les donations aux petits-enfants ne sont pas imposées, alors qu'à Neuchâtel elles le sont. Pouvez-vous m'expliquer ces disparités?»

Maurice, Val-de-Ruz (NE)

Fabrice Welsch
Directeur Prévoyance & conseils financiers BCV

Les lois fiscales cantonales divergent et le taux d'imposition des donations peut varier selon divers critères, notamment le lien de parenté et le montant perçu. L'impôt sur les donations est perçu par les cantons et, dans quelques cantons, également par les communes. En revanche, la Confédération ne perçoit aucun impôt sur les donations. Cette situation pourrait être modifiée en cas d'acceptation de l'initiative populaire fédérale «imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (réforme de la fiscalité successorale)», avec effet rétroactif au 1er janvier 2012 pour ce qui concerne les donations. La récolte de signatures doit s'achever début 2013.

Dans les cantons de Suisse romande (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud), les dispositions cantonales sont actuellement les suivantes :

- dans les cantons de Genève et Vaud, il existe un impôt progressif avec des barèmes échelonnés en fonction du montant de la dévolution d'une part et du degré de parenté d'autre part, la progressivité du taux pouvant être également influencée par les donations antérieures; à Genève s'ajoute au barème une surtaxe (centimes additionnels) pour certains héritiers, que fixe chaque année le Grand Conseil (110% en 2012).
- dans les cantons de Fribourg, Jura, Neuchâtel et Valais, l'impôt est calculé sur un tarif proportionnel échelonné en fonction du degré de parenté, le montant de la donation étant sans importance.

Les donations de fortune mobilière sont taxées dans le canton de domicile du donateur, alors que les donations en fortune immobilière sont imposées dans le canton où se situent les immeubles.

En Suisse romande, seuls les cantons de Fribourg et Vaud connaissent un impôt communal sur les donations, les communes pouvant percevoir des centimes additionnels à l'impôt de l'Etat jusqu'à concurrence de l'impôt cantonal (max. 70% pour Fribourg et 100% pour Vaud).

Nous vous présentons ci-dessous quelques exemples de taux applicables pour des contribuables imposés au rôle ordinaire en fonction du lien de parenté, ainsi que les franchises existantes.

Lisa S.

Le conjoint et le partenaire enregistré

Le conjoint et le partenaire enregistré sont exonérés de l'impôt sur les donations dans tous les cantons.

Les enfants

Les cantons de Fribourg, Genève, Jura et Valais exonèrent les donations faites aux enfants.

Canton	Franchise	Taux d'imposition et précisions
Neuchâtel	10 000 fr. par donataire/an	Si la donation est plus élevée, la somme totale est imposée à un taux de 3%. Les donations exonérées peuvent être imposées si elles ont été réalisées dans les 5 ans précédant l'ouverture de la succession.
Vaud	50 000 fr. par donateur/an	Si la donation est plus élevée, la somme totale est imposée. Le taux maximum prélevé par le canton est de 3,5%. La commune peut prélever une quote-part de l'impôt cantonal, mais au maximum le même taux que le canton, d'où un impôt total de 7%.

Les petits-enfants

Les cantons de Fribourg, Genève, Jura et Valais exonèrent les donations aux petits-enfants.

Canton	Franchise	Taux d'imposition et précisions
Neuchâtel	10 000 fr. par donataire/an	Identique à une donation faite aux enfants (voir ci-contre).
Vaud	10 000 fr. par donateur/an	En cas de prédécès d'un enfant, ses descendants directs peuvent recevoir ensemble un maximum de 50 000 fr. Si la donation est plus élevée, le taux d'imposition (canton/commune) maximal sur le montant total est de 7%.

Les parents et grands-parents (ascendants)

Les cantons de Fribourg, Genève et Valais exonèrent les donations faites aux parents et grands-parents.

Canton	Franchise	Taux d'imposition et précisions
Jura	10 000 fr. par donateur/ 5 ans	Le taux d'imposition est de 7%. Les biens que le bénéficiaire a acquis de la même personne durant les 5 ans précédant le décès ou la dernière donation sont cumulés. Si le montant cumulé dépasse la franchise, l'ensemble est soumis à l'impôt.
Neuchâtel	10 000 fr. par donateur/an	Si la donation est plus élevée, la somme totale est imposée à un taux de 3%. Les donations exonérées peuvent être imposées si elles ont été réalisées dans les 5 ans précédant l'ouverture de la succession.
Vaud	10 000 fr. par donataire/an	Si la donation est plus élevée, le taux d'imposition (canton/commune) maximal sur la somme totale est de 15%.

Les personnes non apparentées

Canton	Franchise	Taux d'imposition et précisions
Fribourg	5000 fr. par donateur/ 5 ans	Le taux maximal d'imposition (canton/commune) est de 37.4%. Lorsque le bénéficiaire reçoit plusieurs libéralités entre vifs ou pour cause de mort d'une même personne pendant 5 ans, le montant exonéré n'est accordé au total qu'une seule fois (article 24 LISD).
Genève	5000 fr. par donateur/ 10 ans	Le taux d'imposition maximal sur la part dépassant la franchise est de 54.6% (y compris les centimes additionnels).
Jura	10 000 fr. par donataire/ 5 ans	Le taux d'imposition est de 35%. Les biens que le bénéficiaire a acquis de la même personne durant les 5 ans précédant le décès ou la dernière donation sont cumulés. Si le montant cumulé dépasse la franchise, l'ensemble est soumis à l'impôt.
Neuchâtel	10 000 fr. par donateur/an	Le taux d'imposition est de 45%. Les donations exonérées peuvent être imposées si elles ont été exécutées pendant les 5 ans précédant l'ouverture de la succession.
Valais	2000 fr. par donataire/an	Le taux d'imposition est de 25%.
Vaud	10 000 fr. par donateur/an	Le taux d'imposition pour le canton et la commune peut atteindre au maximum 50%.

Chaque loi cantonale précise le lieu d'assujettissement de la donation. Dans le cas d'une donation intercantonale, le droit fiscal suisse interdit la double imposition et précise que c'est le canton du domicile du donateur qui est compétent pour percevoir l'impôt sur tous les éléments de la donation, à l'exception des immeubles qui sont imposables dans le canton où ils sont situés.

Qui paie l'impôt sur les donations?

Le débiteur de l'impôt est en principe le donataire (celui qui reçoit la donation), mais dans certains cas, notamment dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Valais (dans ce dernier cas, pour autant que le donataire soit domicilié à l'étranger), le donateur est considéré comme solidairement responsable avec le donataire du paiement de l'impôt. Dans les cantons de Genève et Jura, le donateur est subsidiairement responsable avec le donataire.

Mon chien transforme le jardin en cratères

«Mon animal chasse mulots et taupes, quitte à avoir la truffe blessée. Existe-t-il un moyen pour atténuer ou faire cesser son comportement?»

Laetitia, Lully (GE)

Anne-Marie Villars, médecin-vétérinaire, comportementaliste diplômée, Lausanne.

Ce comportement est parfaitement normal pour un chien. Certaines races, telles que les terriers, sont naturellement davantage prédisposées à déterrer les petits animaux sauvages que d'autres. Interdire totalement ce genre d'activités équivaudrait à brider les instincts de votre chien, ce qui est évidemment discutable. Mais rappelons aussi qu'à cette occasion il risque d'attraper la teigne...

Alors comment préserver votre jardin de ses mauvaises habitudes? Il existe peu de solutions, en fait. Un chien éduqué doit obéir au rappel. Mais si ce n'est pas le cas, la meilleure méthode consiste à le stopper dès qu'il creuse, en détournant son attention par une activité plus attractive et à le féliciter et à le récompenser à chaque fois qu'il obéit avec – bien sûr – autre chose que ses croquettes ordinaires. Naturellement, cette technique exige de la patience de la part du propriétaire, mais en contrepartie, il obtiendra des résultats rapides s'il intervient immédiatement et de manière systématique au début de l'action. A noter, en parallèle, qu'il est inutile de se contenter de le gronder et de le punir, car dans ce cas, votre chien continuera à agir de même, mais... derrière votre dos!

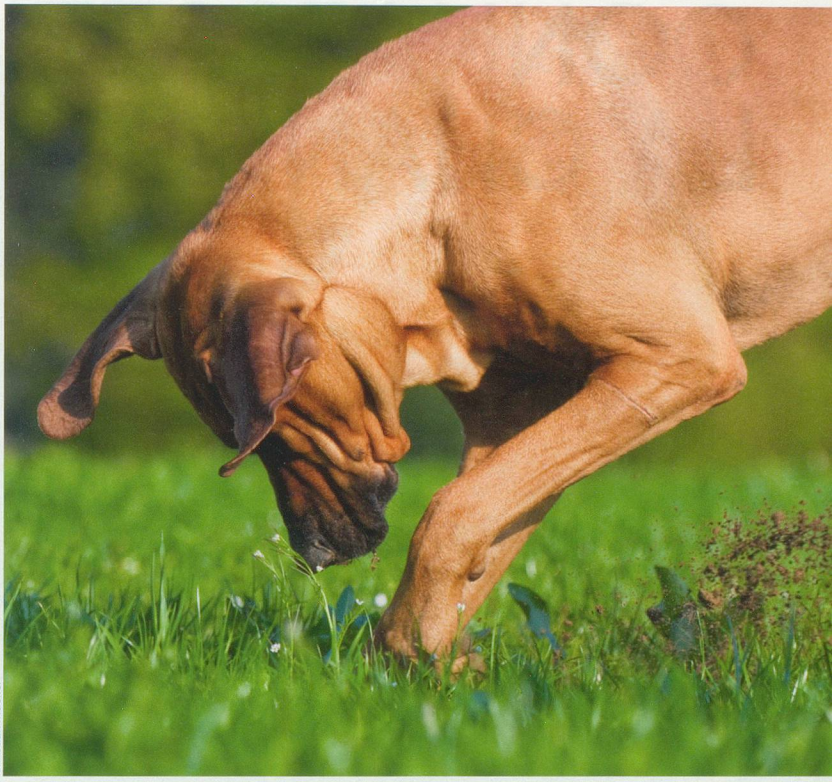

Christian Mueller

Nos compagnons adorent creuser pour attraper une proie qui leur échappe souvent. Votre jardin en revanche...

Acteur de son éducation

Le travail au cliqueur (ou *Clicker training*) est un bon moyen pour distraire votre chien, au moment où il s'apprête à creuser votre gazon. Il s'agit d'une méthode créée en 1970 par la dresseuse de dauphins américaine Karen Pryor. Grâce à cette technique, l'animal apprend à associer le bruit «clic-clac» du cliqueur à une récompense, sous la forme d'abord d'une friandise. Cet outil est très motivant pour l'animal. En cliquant au moment précis où le chien fait ce que l'on attend de lui, le maître évite toute confusion dans l'esprit de l'animal sur l'action récompensée.

Une fois le principe assimilé, vous verrez même votre chien proposer de lui-même d'autres «trucs», afin de voir si ses initiatives débouchent elles aussi sur une récompense! En fait, avec cette technique, vous apprenez au chien à devenir acteur de sa propre éducation, ce qui est bien sûr, très intéressant.

De manière plus générale, et pour éviter ce type de désagréments, il est recommandé de suivre les cours (obligatoires pour les nouveaux propriétaires) avant d'acquérir un chien. Ainsi, le propriétaire disposera de meilleures bases au moment d'accueillir à la maison son compagnon à quatre pattes. Rappelons qu'il est toujours plus facile d'apprendre le comportement souhaité plutôt que de corriger un comportement indésirable!

option musique

RTS

VOUS CONNAISSEZ LA CHANSON

L'EFFET...

OPTION MUSIQUE S'ÉCOUTE EN DAB+ OPTIONMUSIQUE.CH

Des moniteurs de sport très recherchés

Pro Senectute propose un joli catalogue d'activités physiques en Suisse romande. Mais pour assurer leur bon déroulement, encore faut-il avoir des personnes correctement formées. Celles-ci manquent souvent...

Dmitriy Shironosov

Des activités physiques à tout âge sont importantes. Un moniteur est là pour s'assurer que les gestes sont correctement exécutés afin de ne pas risquer de blessures, mais aussi pour insuffler son dynamisme au groupe.

Il n'y a pas d'âge pour faire du sport. En revanche, il y a une manière de le pratiquer à chaque âge. C'est pour cette raison que les cours d'activité physique proposés par Pro Senectute sont donnés par des personnes savamment formées, grâce à un partenariat avec l'Office fédéral du sport de Macolin. Cette formation «Sport des adultes» dure six jours – dont trois spécifiquement dédiés à la discipline choisie –, à quoi s'ajoute un jour de formation continue tous les deux ans.

Seulement voilà, en Suisse romande, les moniteurs font souvent défaut. «Dans le canton de Vaud, par exemple, ils sont près de 300. Nous en avons entre 8 et 15 de plus chaque année, alors que pour bien faire, il en faudrait une vingtaine, indique Isabelle Maillard, responsable Sport et santé de l'antenne vaudoise de Pro Senectute. On a assisté à un changement sociétal: beaucoup de jeunes seniors, soit la majorité de nos moniteurs, sont désormais plus individualistes qu'avant et donc plus forcément prêts à s'investir.»

Pour Ariane Scheidegger, coordinatrice romande Sport et mouvement auprès de Pro Senectute, l'un des problèmes se situe aussi dans le passage de témoin: «Nombre de nos enseignants sont en fin de carrière, mais n'ont pas fait l'effort de trouver une relève qui se serait progressivement intégrée dans le groupe, comme ce qui se fait généralement. Alors, certains groupes disparaissent. Et c'est d'autant plus compliqué avec

l'aquafitness, qui demande en plus un brevet de sauvetage, donc de très bonnes capacités physiques.»

Construire un pont

De surcroît, le grand public n'est pas forcément au courant de cette opportunité d'être formé – plus ou moins gratuitement selon les activités et les cantons – à la pratique du coaching sportif. «Les volontaires obtiennent durant leur formation un set de compétence très intéressant, qui englobe aussi bien un aspect méthodologique que social, note Isabelle Maillard. Cela représente certes un engagement sérieux, car il faut ensuite assurer des cours ponctuels, mais on y prend vite goût et c'est très valorisant.»

La quadragénaire Barbara Rivier, qui enseigne la gym, l'aquagym et le nordic walking l'affirme: «C'est génial de transmettre la passion du mouvement à ceux qui ne l'ont plus tellement ou qui n'osent plus trop bouger, explique cette mère de famille vaudoise. La dimension associative est également importante, tout comme le fait de pouvoir construire un pont entre les générations. Les aînés représentent une tranche de la population que je ne côtoie pas nécessairement tous les jours, mais qui est particulièrement reconnaissante du temps qu'on leur consacre.»

Une joie de s'engager – bénévolement ou non, suivant le canton et le sport enseigné – qui est communicative. Cela vous tente-t-il de partager votre goût pour la danse, le vélo, les raquettes à neige ou encore le ski de fond? Vous êtes prêt(e) à relever un nouveau défi, à la fois sportif et humain? Alors contactez le bureau Pro Senectute le plus proche de chez vous qui saura vous conseiller sur la marche à suivre... **Frédéric Rein**

Passer du temps ensemble

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, quatre générations doivent se partager le même espace social! Une particularité qui ne va pas de soi... «Les projets intergénérationnels représentent plus que jamais des temps d'intersection et de rencontre où plusieurs générations peuvent se rejoindre dans le plaisir et la découverte réciproques, explique Anne-Claude Liardet, responsable des centres de rencontre de Pro Senectute Vaud. L'animation socioculturelle se profile donc comme un outil exceptionnel au service de la mission sociale, citoyenne et culturelle. Citons par exemple trois projets nés dans le canton de Vaud pour cimenter les ponts entre juniors et seniors. «1,2,3 albums» s'est donné pour mission de faire découvrir, via cinq rencontres de deux heures chacune, des livres et des auteurs à dix élèves entre 12 et 14 ans et dix seniors de 75 à 85 ans. Lors de l'«Afrovintage», le métissage intergénérationnel a eu lieu autour de la confection d'habits, avec pour décor un podium de mode et un environnement glamour. Une aventure créative et ludique qui s'est également déroulée derrière les fourneaux pour les 20 ans du centre Val Paisible. Ce moment de partage a mélangé avec bon goût souvenirs et histoires de plats familiaux, repas conviviaux et écriture d'un livre de cuisine. Autant de projets qui méritent d'être réédités! **F. R.**

PRO SENECTUTE

BIENNE
Rue Centrale 40, c.p. 1263
2502 Bienne
e-mail:
biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

FRIBOURG
Ch. de la Redoute 9,
c.p. 1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

GENÈVE
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

TAVANNES
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail:
prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 886 83 80
Fax 032 886 83 89

DELÉMONT
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail:
prosenectute.delemont@ne.ch
Tél. 032 886 83 20
Fax 032 886 83 19

NEUCHÂTEL
Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 886 83 40
Fax 032 886 83 41

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
prosenectute.cf@ne.ch
Tél. 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09

VAUD
Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: info@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

VALAIS
Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

Info seniors

0848 813 813
du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h

Faire l'amour est davantage qu'un simple corps à corps

«Passé un certain âge, on ne peut plus "performer" comme avant, mais les caresses ne me donnent pas autant de plaisir que faire l'amour. Comment faire?»
Paul-Henri, Founex (VD)

Antoinette Liechti Maccarone, psychologue, spécialiste en psychothérapie FSP, thérapeute Imago pour couples et sexologue clinicienne à Genève.

Cher Paul-Henri,

Il est vrai qu'avec l'âge nos corps changent et ne répondent plus aussi intensément à l'excitation sexuelle que lors de notre prime jeunesse. Pour un homme, les artères péniennes vieillissantes, la qualité de son érection s'en ressent. Parfois, les médicaments peuvent être un support à l'érection, pour autant que ces fameuses artères ne soient pas trop endommagées. Pour la femme, il peut y avoir une moins bonne lubrification qui créera un inconfort auquel il est possible de remédier avec l'utilisation d'un lubrifiant.

Cependant, vous parlez de faire l'amour et, bien souvent, nous associons ces termes avec la pénétration. Or, il est important de se rappeler que faire l'amour, c'est bien plus que cela. C'est la rencontre de deux corps, de deux cœurs et parfois même de deux âmes!

Deux corps qui se rencontrent: les peaux se touchent, se découvrent dans leurs sensibilités respectives, se réchauffent, se caressent, les muscles se tendent et se détendent, il y a de la vitalité qui revient. Les corps communiquent énormément à travers la peau. Le regard est aussi un échange, avec les yeux doux, rieurs, coquins ou intenses. Il y a aussi les odeurs; humer l'odeur de l'autre peut être une expérience très sensuelle. Et puis il y a toutes les parties du corps qui participent au plaisir du contact: la bouche avec toutes les nuances des baisers, du bec au baiser profond; les seins, les jambes, le ventre, le dos, les mains, les fesses, et bien entendu les zones génitales. Le corps peut être un vaste territoire de sensations.

Souvent, les personnes âgées décrivent combien ce qui les nourrit, c'est l'échange de ces gestes de tendresse et que le souci de performance n'est plus autant à l'ordre du jour. Soyez curieux de toutes ces nuances et apprenez à les savourer.

Oser l'intimité

Deux cœurs qui se rencontrent: la complicité partagée de vouloir se donner mutuellement du plaisir et de se faire du bien. Les petits gestes que chacun fait pour signaler son désir à l'autre et parfois toute la délicatesse avec laquelle on reste dans une attitude pour se séduire réciproquement. Le partage de l'intimité dans le fait d'oser se montrer à l'autre tel que l'on est, même si le temps (et parfois la maladie) est passé par là et a laissé son empreinte sur nos corps. Laisser voir son corps dans l'intimité est un geste qui, pour certaines personnes, signifie faire pleinement confiance et se montrer vulnérable, ce qui est un grand cadeau pour celui qui sait le recevoir.

Deux âmes qui se rencontrent: pour certaines personnes, faire l'amour, c'est se connecter à quelque chose de plus grand que soi. Dans beaucoup de traditions religieuses, il existe des textes magnifiques qui décrivent combien le divin peut s'inviter dans le lit nuptial. Ce qui se partage là, ce sont deux êtres entiers, qui sont dans une communion amoureuse, et cela, bien entendu, n'a rien à voir avec la performance ou la consommation de l'autre. Ici, c'est vraiment une connexion au plus profond de l'être.

Voilà donc quelques pistes qui, je l'espère, vous aideront à investir l'acte d'amour dans ses différentes profondeurs!

Scott Maxwell / LuMaxArt